

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Mathilde Capty*

Date de dépôt : 16 décembre 2010

Interpellation urgente écrite **"SIG Vitale Bleu" et processus de pompage – turbinage II**

Mesdames et
Messieurs les députés,

SIG propose à ses usagers entre autre l'électricité de qualité "SIG Vitale bleu" qui est garanti renouvelable 100% hydraulique. Le respect de cette qualité est contrôlé par l'entreprise TÜV-SÜD.

Dans ce contexte, nous vous soumettons quelques questions:

- *Comment est traité en général le décalage temporel entre la production du courant et sa consommation (exemple: utilisation du courant d'origine nucléaire pour le pompage vers le réservoir en altitude pendant la nuit, puis la vente de ce même courant d'origine hydraulique sous la qualité "100% hydraulique renouvelable" pendant le jour aux heures de pointe) ?*
- *Notamment dans ce dernier exemple: comment peut-on être assuré que la consommation de "SIG Vitale Bleu" ne soutient pas indirectement la production d'énergie nucléaire ?*